

## CONDITION GENERALES

Les conditions générales décrites ci-après ainsi que le règlement intérieur remis lors de votre arrivée, doivent être en tous points respectés, sous peine d'annulation du présent contrat.

### 1. RESERVATION

Le Village de gîte REV'Ô THIJOL VACANCES prendra acte des réservations uniquement par écrit après confirmation de la disponibilité par téléphone ou par mail.

La réservation sera définitive après réception du contrat de location rempli et signé accompagné des **25% d'acompte** et ce dans un délai de 10 jours.

Le **solde** devra nous être parvenu **un mois avant votre arrivée**.

La location est effectuée du jour de l'arrivée 16h au jour de départ 10h. Toute arrivée tardive ou départ prématuré devront être avisés impérativement au propriétaire et ne pourront donner lieu à **aucun remboursement**.

**En cas de non-respect des délais de paiement, le propriétaire se réserve le droit de rompre les accords et sans remboursement des sommes versées.**

### 2. ABSENCE DE RETRACTATION

Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité.

### 3. CONDITION DE RESILIATION

Vous pouvez dès à présent souscrire une assurance annulation auprès de la compagnie d'assurance du groupe ALBINET (formulaire d'adhésion sur notre site internet.) afin de prévenir tout empêchement. Toute annulation devra être notifiée au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail. Si vous n'avez pas souscrit d'assurance, **aucun remboursement ne pourra être effectué**.

**COVID-19 : Conformément à l'ordonnance 2020-315 du 25 mars 2020 voté par le gouvernement sur les annulations de séjour, nous vous proposons un report de vos vacances à une date ultérieure si toutefois au moment des dates de votre séjour uniquement, des mesures d'interdiction, de restriction ou de confinement sont prises par les autorités publiques.**

En cas d'annulation de la part du locataire **avant l'entrée en jouissance**, le séjour reste dû dans son intégralité : l'acompte reste acquis au propriétaire et le preneur s'engage à régler le solde restant dû à la date prévue pour l'arrivée, à l'exception faite si l'annulation est signalée au propriétaire au moins deux mois avant la date du début du séjour et intervient uniquement pour les raisons suivantes :  
-en cas de décès, maladie ou accident, hospitalisation du preneur ou d'un parent au 1<sup>er</sup> degré.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.



#### 4. CAUTION

Le montant de la **caution** s'élève à **200€**.

Ce dépôt de garantie sera rendu 15 jours après contrôle. En cas de perte, dégradation totale ou partielle de la location, vol d'éléments intérieurs ou extérieurs à la location suite à une action commise par le locataire ou une tierce personne présente sur le site, le montant de ce dépôt sera minoré des frais de remplacements ou de réparations sur présentation de justificatifs par le propriétaire.

#### 5. ETATS DES LIEUX

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements sont fait contradictoirement au début et à la fin du séjour par le locataire et le propriétaire.

Toute casse doit être signalée dans les 24 heures.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base mentionné dans le présent contrat (fiche descriptive).

#### 6. RESPONSABILITE

Une attestation d'assurance de votre compagnie vous sera demandée lors de la réservation. Elle devra être envoyée en même temps que le contrat de réservation et l'acompte. Si jamais, nous ne recevons pas cette attestation nous ne pouvons confirmer votre location.

Le locataire s'engage au respect des lieux et des personnes sur le site, dans l'utilisation des parties communes (piscines, jeux, allées, terrasses, parkings, salle commune, laverie...), de jour comme de nuit et ce dans le respect des autres résidents. Les nuisances sonores ne sont pas acceptées. Après avertissement, la direction peut décider de mettre fin à la location.

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégâts de toute sorte pendant ou à la suite de votre séjour au Village de Gîte REV'Ô THIJOL VACANCES.

#### 7. VISITEURS

Toute visite aux locataires durant le séjour devra être impérativement signalée au propriétaire. Pour des raisons de responsabilité, ces derniers ne pourront en aucun cas profiter de la piscine.

#### 8. UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire se verra refuser les personnes supplémentaires.

Les animaux sont strictement interdits sur l'enceinte du Village de Gîtes.

Le locataire s'engage à prendre soin du bien loué et de tous les équipements mis à disposition sur le site. Le propriétaire quant à lui s'engage à fournir un hébergement propre et conforme à la description faite lors de la réservation.

**La remise des clés de votre location se fera uniquement à partir de 16h.**

**La location se termine le dernier jour à 10h.** Les lieux loués doivent être laissés parfaitement propres.

Concernant la piscine, il est strictement interdit de manger, boire dans l'enceinte de l'espace aqua ludique.

